

DEPARTEMENT

Séance du 25 mars 2025**BOUCHES DU RHONE**

L'an deux mille vingt cinq et le vingt cinq mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Mesdames HUGLY Daniela, BRETON Magali, et Monsieur RAMILSON Gilles.

Qui ont pris part
à la délibération : 8

Absents excusés : Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, EYNAUD Éric, PORTE Florian, GESLIN Arnaud.

Date de la convocation :
18 mars 2025

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Demande d'une aide financière à la Communauté des Communes Vallée des Baux-Alpilles au titre des Fonds de concours

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la maison médicale et évoque les Fonds de concours de la Communauté des Communes Vallée des Baux-Alpilles dont pourrait bénéficier la commune étant donné les modalités d'attribution et les perspectives de financement du projet. Aussi afin de permettre à la commune de mener à bien ce projet, Monsieur le maire propose de demander l'aide financière de la Communauté des Communes Vallée des Baux-Alpilles au titre des Fonds de concours. Le plan de financement se décomposerait comme suit :

COUT H.T.	FINANCEMENTS
896 500,00 €	Département : 480 432,00 €
	Fonds de concours CCVBA : 51 672,00 €
	Autofinancement Commune : 364 396,00 €
Total H.T. : 896 500,00 €	TOTAL FINANCEMENTS : 896 500,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'extension de la maison médicale

AUTORISE Monsieur le maire à demander l'aide financière de la Communauté des Communes Vallée des Baux-Alpilles au titre des Fonds de concours pour un montant de 51.672,00 €.

Vote : - Pour – 8 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2025 18

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250325-2025-18-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2025